



Credit d'impots sur chaudiere

Par **adne**, le **30/05/2008** à **21:06**

bonjour

nous avons acquis avec ma compagne, en octobre 2007, une chaudière a granule de bois ouvrant droit a un crédit d'impôts de 50% et réaliser des travaux d'isolation (remplacement de fenêtre). Nous nous somme aperçu en réalisant une simulation que si seul l'un d'entre nous déclarais la chaudière le crédit d'impôts, au lieu d'être de 50% se révèle être de 30% en raison du plafonnement. Sur un investissement de 12000€ cela fait beaucoup. Etant en concubinage, la maison étant en indivision et la facture payer a l'aide d'un compte joint nous est-il possible de déclarer chacun la moitié de la somme?

Par avance merci

Par **Thierry Nicolaidès**, le **04/06/2008** à **12:28**

il faudrait pouvoir faire faire deux factures séparées .

Vous auriez été pacsés , vous auriez eu droit à 50 % .

cordialement